

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DECEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 décembre 2016, s'est réuni en séance publique le JEUDI 15 DECEMBRE 2016 à 20 h 00 à la Mairie sous la présidence de M. TASSIN, Maire.

\*\*\*

**Présents :**

*M. TASSIN, Maire,*

*M. DEGREMONT, Mme BOUZIANE, M. PONSARD, Adjoints,*

*M. VAN HILLE, M. MOSSER, Conseillers délégués,*

*M. CONTANT, Mme LIENKE, Mme DESPLANCHES, Mme LECOQ, Mme TORTRAT, Conseillers municipaux.*

**Pouvoirs :** de Mme COLLET à M. DEGREMONT ; de Mme BOURGEOIS à M. TASSIN ; de Mme FERON à Mme LECOQ ; de M. PANIER à Mme TORTRAT.

**Secrétaire de séance :** M. VAN HILLE.

\*\*\*

M. le Maire déclare ouverte à 20 h 05 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. Van Hille secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Le procès verbal de la séance du 29 septembre 2016 est approuvé à l'**unanimité**.

**I.- DELIBERATIONS :**

M. le Maire signale au Conseil municipal que les points 1 à 6 sont intimement liés.

**1.- AVANT-PROJET SOMMAIRE DE L'EXTENSION DE L'ECOLE**

Suite à la réunion de la commission Finances et Travaux, élargie à tous les conseillers municipaux et qui s'est réunie en mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2016, il est fait rappel des caractéristiques du projet. Le Conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, approuve à l'**unanimité** l'avant-projet sommaire (APS-B) transmis par l'architecte.

**2.- PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'OPERATION ECOLE**

Suite à la réunion de commission du 1<sup>er</sup> décembre, M. le Maire présente le plan prévisionnel qui a fait l'objet d'un examen et de remarques en commission. Suite aux études de l'architecte maître d'œuvre et de l'assistant à maître d'ouvrage, et après négociation et modifications, l'opération est estimée à 2 052 750 € HT (soit 2 463 300 € TTC). Les subventions actuellement en cours de démarches sont estimées à 928 000 €. Il en résulte la nécessité d'un emprunt de 1 050 000 € qui entre dans les capacités de la commune et répond à sa situation financière saine. Le Conseil municipal approuve le plan prévisionnel de financement **par 11 voix pour, et 4 abstentions** (Mme Lecoq, Mme Tortrat, M. Panier, Mme Feron).

**3.- REGLEMENT FINANCIER DE GESTION PAR AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)**

M. le Maire expose que cette gestion permet une meilleure lisibilité et une meilleure vue sur une opération individualisée et financièrement pluri-annuelle, en limitant le recours aux reports de crédits d'investissement et en facilitant la gestion entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote du budget annuel. Il s'agit en fait d'atténuer les contraintes du principe de l'annualité budgétaire. L'autorisation de programme et les crédits de paiement annuels correspondants sont modifiables à tout moment lors de délibérations financières, et le vote des budgets annuels doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire s'ils comportent des autorisations de programme.

Le Conseil municipal approuve à l'**unanimité** le projet de règlement financier des AP/CP pour les trois exercices de 2017 à 2019, pour un montant total d'autorisation de programme de 2 463 300 € TTC tant en dépenses qu'en recettes, étant entendu que les autorisations de programme peuvent être déployées sur cinq ans.

#### **4.- DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET 2016**

M. le Maire informe que ce point est retiré de l'ordre du jour, puisqu'il est sans objet après récent courrier de Mme la Trésorière comptable du Trésor public qui indique sa possibilité d'encaisser le versement de l'emprunt dès le début de 2017 sans attendre le vote du budget 2017.

#### **5.- AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT**

Après consultation de plusieurs organismes prêteurs potentiels, il est proposé de souscrire les emprunts suivants auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France qui s'avère le mieux disant :

En 1<sup>ère</sup> phase immédiate pour l'exercice 2017:

- un emprunt de 500 000 € sur 25ans au taux fixe proportionnel annuel de 1,44% à échéances annuelles
- un emprunt de 100 000 € sur 25 ans au taux fixe proportionnel annuel de 1,82% à échéances trimestrielles

En 2<sup>ème</sup> phase pour l'exercice 2018, il est prévu :

- un emprunt de 450 000 € sur 25 ans au taux optimal selon les conditions du moment.

Mme Tortrat émet un doute en raison d'une visibilité incertaine sur le plan de financement dans sa 2<sup>ème</sup> phase notamment sur les taux.

M. le Maire précise qu'il n'est pas possible au stade actuel d'avoir des certitudes à cet égard, mais que le plan de financement global tient compte des possibilités d'écarts, et qu'il n'est pas souhaitable d'engager dès maintenant un prêt dont nous n'aurions pas besoin en totalité dès 2017. Il est rappelé que le conseil de notre Assistant à Maître d'Ouvrage est fondé sur sa grande expérience.

Le Conseil municipal autorise le Maire à souscrire l'emprunt décrit ci-dessus, **par 11 voix pour et 4 abstentions** (Mme Lecoq, Mme Tortrat, M. Panier, Mme Feron).

#### **6.- DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à demander des subventions pour le financement de l'opération d'extension de l'école auprès des autorités compétentes pour les subventions suivantes :

DETR (Etat), FSI, Département, Région, Parlement.

Le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** les délibérations autorisant ces demandes de subventions.

#### **7.- ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENTRE LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2017 ET LE VOTE DU BUDGET 2017**

En application de l'article 1612-1 du CGCT, le Conseil autorise à **l'unanimité** M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement durant cette période, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, afin de permettre la continuité de la gestion quotidienne dans de bonnes conditions.

#### **8.- CONTRAT D'ETUDE ET DE DIAGNOSTIC POUR LA RESTAURATION DE LA SALLE DES CATECHISMES CLASSEE AUX MONUMENTS HISTORIQUES**

La restauration de cette salle classée aux monuments historiques en 2009 en raison de la remarquable permanence des peintures murales du chanoine Jouy de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, nécessite d'abord une réfection de sa toiture et ensuite une restauration des peintures. Suite à concertation avec M. le Conservateur général et Mme l'Architecte des Bâtiments de France lors d'une visite des lieux le 26 septembre 2016, Mme Demetrescu-Guenego, architecte du patrimoine, a établi un devis en date du 28 octobre 2016 pour étude préalable et diagnostic qui permettra de demander les subventions nécessaires pour les travaux.

Le Conseil municipal autorise à **l'unanimité** le Maire à signer avec Mme Demetrescu-Guenego le contrat d'étude préalable et de diagnostic pour un montant de 3505 € HT , et à entreprendre toutes démarches pour demander les subventions auprès des autorités compétentes. L'association du Patrimoine de Gouvernes a exprimé son accord pour participer dans la limite de 1500 €.

#### **9.- REFECTION DE LA TOITURE DE LA REMISE DES OBJETS DU CULTE CONTIGUË A L'EGLISE**

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un local classé aux monuments historiques, il apparaît nécessaire de remédier aux dégradations de cette toiture, dont le projet de réfection complète a reçu l'autorisation d'urbanisme nécessaire après avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Le Conseil municipal autorise à **l'unanimité** le Maire à signer le devis de l'entreprise la mieux disante pour 5270 €.

#### **10.- ALIGNEMENT DU CHEMIN DES CLOS SAINT PAIRES**

Suite aux délibérations du 25 février 2016, une enquête publique sur le projet d'alignement du chemin des Clos-Saint-Paires a eu lieu du 6 au 20 septembre 2016, compte tenu de l'urbanisation récente du côté de St-Thibault et

de l'urbanisation prévue sur le côté Gouvernes. Le rapport du Commissaire-enquêteur conclut par un avis favorable avec une recommandation concernant la nécessité de poursuivre l'élargissement vers l'Est, particulièrement dans les virages menant au Chemin de la Tête Noire.

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** le plan d'alignement et sa mise en vigueur, demande à la commune de St-Thibault de prévoir la suite de l'alignement sur les parcelles situées à St-Thibault, et autorise le Maire à signer tous actes nécessaires.

## **II.- INFORMATIONS DIVERSES :**

### **1.- Travaux rue Pasteur :**

Il a été nécessaire de modifier le calendrier des travaux annoncés, en raison d'une défaillance de coordination interne entre ENEDIS (ex-ERDF) et EDF, dont la mairie n'est nullement responsable. Un nouvel arrêté est pris et les nouvelles dates sont immédiatement communiquées aux riverains.

### **2.- PLU :**

M. Ponsard, Adjoint, expose l'état actuel d'avancement de la préparation du PLU. Une prochaine réunion des Personnes Publiques Associées le 19 décembre sera suivie d'une commission « urbanisme » prévue pour mi-janvier, afin d'arrêter le projet en Conseil municipal en fin janvier ou début février.

### **3.- Activités culturelles :**

Le point est fait sur le succès du concert de Noël organisé par l'Association du Patrimoine de Gouvernes le samedi 10 décembre, et sur le succès du « Marché de Noël de la Gondoire », intercommunal avec Guermantes et Conches, qui a été organisé cette année par la mairie de Gouvernes en salle Lhuillier le dimanche 11 décembre.

Séance levée à 21 h 55.

Fait en Mairie, le 22 décembre 2016  
Le Maire,  
Jean TASSIN